



Conseil Municipal

**PROCES-VERBAL
de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 13 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi treize septembre à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 06 septembre 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint				

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Lionel PAGAALUA)
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)

Excusés :

Mme Laure MOREAU
M. Jean-Irénée BOANO
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

Absents :

Mme Ivy POIA
M. Mickaël LELONG
M. Frédéric PARENT
M. Romuald PIDJOT

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	19
Nombre de votants	:	28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00.

Madame Elizabeth RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

L'administration de la Ville du Mont-Dore représentée par :

– M. LEVANQUÉ, secrétaire général (SG),

- M. CARTEGINI, secrétaire général adjoint (SG),
- M. KEM-SENG, chef du service des affaires générales (SAG),
- Mme TEPAVA, cheffe adjointe du service des affaires générales (SAG),
- Mme MOULIN, assistante administrative du service des affaires générales (SAG),
- Mme GRES, chargée de communication (CAB),
- M. PAROTU, chargé de mission (CAB),
- M. PELLETIER, directeur administratif (DA),
- Mme MALAVAL-CHEVAL, cheffe du service de la vie scolaire (DA),
- Mme SCHMIDT, cheffe adjointe du service de la vie scolaire (DA),
- Mme UHILA, cheffe du service des ressources humaines (DA),
- M. PONCEYRI, directeur de la sécurité (DS),
- Mme CREUGNET, cheffe du service d'hygiène et de santé publiques (DS),
- M. BOEWA-MI, directeur du service des finances et de l'informatique (DFI),
- M. PAKAINA, chef du service des finances (DFI),
- M. REVERCE, gestionnaire des systèmes d'information comptables et financiers (DFI),
- M. LEE, chef du service informatique (DFI),
- M. RIVIECCIO, directeur des services d'animation et de prévention (DSAP),
- M. LOYAT, chef du service des sports (DSAP),
- M. BARRI, chef par intérim du service de la culture (DSAP),
- M. KELETAONA, chef du service des actions socio-éducatives de prévention (DSAP),
- M. OXFORD, directeur des services techniques et de proximité (DSTP),
- M. CASTEX, chef du service environnement (DSTP),
- Mme BEGAUD, directrice du centre communal d'action sociale,

La séance se tient exceptionnellement à 10h pour permettre la participation en présentiel des conseillers, et particulièrement pour celles et ceux résidant dans la partie sud de la commune et devant effectuer le trajet par navette maritime. Toutefois, de nombreux élus sont absents pour raisons professionnelles.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 août 2024 :

**Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Décisions modificatives n°2 du budget principal, du budget annexe eau et du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2024 :

La note explicative de synthèse n°31/24 du 06 septembre 2024 indiquait que :

« En raison du blocage de la route provinciale (RP1) qui traverse la commune du Mont-Dore, une partie de la population se retrouve aujourd'hui dans un isolement critique. Pour répondre à l'urgence de la situation et à la défaillance du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Ville a pris l'initiative de mettre en place un service de barges, visant à maintenir un accès essentiel entre la partie sud du Mont-Dore et le reste du territoire.

L'Etat a récemment annoncé qu'il s'engagera à prendre en charge les dépenses non couvertes par la Nouvelle-Calédonie et à rembourser directement à la Ville les coûts qu'elle a engagés depuis le mois de mai.

Par conséquent, le budget modifié adopté par le conseil municipal le 08 août 2024, doit à nouveau être ajusté pour tenir compte de ces nouvelles mesures.

A titre d'information, la Ville a déjà avancé approximativement 21M FCFP pour couvrir les dépenses qui courent du début de la crise jusqu'au 31 août 2024. Face à l'incertitude concernant le déblocage

et la sécurisation de la RP1, la collectivité prévoit par prudence et jusqu'au 31 décembre 2024, les crédits nécessaires pour maintenir cette liaison avec le Mont-Dore Sud.

Les modifications budgétaires porteront sur les points suivants :

- ❖ **En section de fonctionnement**, seront inscrites les dépenses prévisionnelles pour la période de septembre à décembre 2024. En contrepartie, les recettes de fonctionnement incluront le montant total des dépenses déjà engagées et celles à venir, qui serviront de base à la demande de financement adressée à l'État.
- ❖ Pour équilibrer la section de fonctionnement, le reliquat sera inscrit au chapitre 022 dépenses imprévues.
- ❖ Ces mouvements financiers étant selon l'appréciation de la Ville, des opérations que la commune effectue pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, **en investissement**, le coût total de ce service sera inscrit en opération pour compte de tiers. En fin d'année, une fois que les dispositions auront été prises pour conventionner la relation entre la commune et la Nouvelle-Calédonie concernant la gestion des barges, les dépenses et recettes réalisées en fonctionnement seront réimputées en section d'investissement.

Par ailleurs, cette décision modificative permet l'ajustement de certaines opérations d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

En recettes de fonctionnement,

Au chapitre 74 « Dotations et participations » :

- **+ 107 266 925 F** de subventions de l'État correspondant au coût total des barges depuis le 14 mai 2024.

En dépenses de fonctionnement,

Au chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- **+ 86 117 788 F** représentant le montant restant à engager pour les barges.

Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

- **+ 17 065 819 F** d'excédent de la section de fonctionnement.

Au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » :

- **+ 4 083 318 F** pour équilibre de la section d'investissement.

En recettes d'investissement,

En opérations non-individualisées et financières :

- **+ 88 866 925 F** s'ajoutant aux **18 400 000 F** inscrits en Décision Modificative n°1 au compte 45 « opérations pour compte de tiers » correspondant au remboursement par la Nouvelle-Calédonie du montant pour les barges (on retrouve l'équivalent au compte 45 des dépenses d'investissement).
- **+ 4 083 318 F** au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement ».

En opérations individualisées :

- 13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE : - **5 000 000 F** de recettes de la NC dans le cadre de l'opération de soutien pour la politique de l'eau partagée.

En dépenses d'investissement,

En opérations non-individualisées et financières :

- + **88 866 925 F** s'ajoutant aux **18 400 000 F** inscrits en Décision Modificative n°1 au compte 45 « opérations pour compte de tiers » correspondant au montant à régler pour les barges (on retrouve l'équivalent au compte 45 des recettes d'investissement),

En opérations individualisées :

- 0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) : + **240 000 F**,
- 0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919) : - **2 000 000 F**,
- 13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE : - **106 148 F**,
- 13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY : - **88 000 F**,
- 13521 BASSIN LUDIQUÉ PISCINE (AP 6422) : - **3 279 894 F**,
- 14122 AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522) : - **682 640 F**,
- 14424 DARSE DU VALLON-DORE CA 2024/2027 (AP 7024) : + **6 000 000 F**,
- 1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418) : - **1 000 000 F**.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget Principal est augmenté de 195 217 168 F et s'établit à la somme de 5 080 478 359 F, avec :

- en section de fonctionnement : + 107 266 925 F soit 3 432 984 712 F ;
- en section d'investissement : + 87 950 243 F soit 1 647 493 647 F.

BUDGET ANNEXE EAU

En dépenses d'investissement,

En opérations non-individualisées :

- - **2 100 000 F** de frais d'études divers.

En opérations individualisées :

- 14624 RENFORCEMENT AEP LA COULEE CA 2024/2027 (AP 7324) : + **2 100 000 F**,

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe Eau est inchangé et s'établit à la somme de 282 912 913 F, avec :

- en section de fonctionnement : inchangé soit 86 952 729 F ;
- en section d'investissement : inchangé soit 195 960 184 F.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

En dépenses d'investissement,

En opérations individualisées :

- 13721 QAV NORD CA 2024/2027 (AP 7124) : - **2 600 000 F**,
- 10416 OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS : + **2 600 000 F**.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe Ordures Ménagères est inchangé et s'établit à la somme de 374 091 658 F, avec :

- en section de fonctionnement : inchangé soit 359 183 032 F ;
- en section d'investissement : inchangé soit 14 908 626 F.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 02 septembre 2024 :

• **Budget principal :**

Pour répondre aux questions de Mmes RIVIERE et JULIÉ sur le financement des barges, M. CARTEGINI indique que :

- L'Etat s'est engagé à financer la part de la Ville (27 M F CFP) sur la période de mai à août. Cette part représente les dépenses incluant la logistique (207 000 F CFP/barge) et 40% du montant de la location de la barge. Les fournisseurs de gaz et de carburants exigent une prise en charge à 100% par la Ville car ils ne peuvent pas répercuter le coût de la barge sur leur prix de vente. Sans cette prise en charge par la Ville, ils refuseraient l'approvisionnement. A noter que les 60% restants de la seule location de la barge sont à la charge des usagers. L'Etat n'a pas retenu la gratuité pour les usagers.
- Pour la période courant à compter du 1^{er} septembre, la Ville a la quasi-certitude que l'Etat continuera de prendre en charge ce coût. La demande sera présentée à la DGEOM début du mois de septembre.
- L'inscription des crédits, soit 107 M F CFP en fonctionnement permet de faciliter la lisibilité et de ce fait le paiement. La même somme est inscrite en investissement sur le chapitre 45 « opérations pour compte de tiers » car elle sera réclamée au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, compétente en matière de transport de fret.
- La somme de 107 M F CFP couvre 25 barges/mois en moyenne ainsi que le montant de la logistique et de la location de la barge à hauteur de 40%.
- Si la Ville perd cette régularité d'approvisionnement et l'organisation mise en place, le secteur sud risque de se retrouver dans des situations critiques. Elle est tenue de maintenir ce fonctionnement et de prendre des dispositions budgétaires pour garantir le paiement de ce dispositif, pour la population de la partie Sud. D'autant plus que les barges sont demandées ailleurs. Il est donc nécessaire de pérenniser et de fiabiliser cet approvisionnement.

Mme JULIÉ demande un prévisionnel avec un financement à 100% du coût des barges.

Pour répondre à la demande de Mme JULIÉ, ci-dessous, le prévisionnel de septembre à décembre 2024 :

		Septembre 2024			
		Coût unitaire pour la Ville Xpf > Barge 40% (60% usagers) > Carburant et gaz 100% > Coordination 100%	Quantité	Total Xpf	Prévisions
Barges	Coordination par HP SERVICE - 206 700 F par barge > Pour chaque aller/retour de barge, une prestation de « coordination »/logistique est facturée (organisation entre fournisseurs et destinataires de marchandises)	206 700	20	4 134 000	5 barges (aller/retour) par semaine 100% du coût de la coordination
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires- TEORU (MKM)/ ROSALIE (SMGM)/ PIKININI (AMSUD) Coût moyen 850 000 F A/R	340 000	12	4 080 000	3 barges (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires - CHASSELOUP (SORECAL) Coût 950 000 F	380 000	4	1 520 000	1 barge (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour carburant et gaz	850 000	4	3 400 000	1 barge (aller/retour) carburant/semaine 100% du coût de la barge
Gaz	Supplément pour l'acheminement des bouteilles gaz par barge (immobilisation d'un camion de gaz et d'un équipage) - SOGADOC	175 395	4	701 580	1 aller/retour/semaine
Bennes à ordures	Acheminement de bennes OM par barges pour déchèterie La Coulée	105 735	4	422 940	1 aller/retour/semaine
Part Ville MONT-DORE				14 258 520	63 %
Part à la charge des usagers				8 400 000	37 %
coût total du service				22 658 520	
Les « coûts unitaires » sont les montants (ou partie de montants) de prestations facturées à la Ville. Ce « coût unitaire pour la Ville » varie en fonction des prestations (logistique, réalisation et renforcement de la rampe d'accès, acheminement pour le gaz) et du type de fret (carburants et gaz notamment)					
Part Ville MONT-DORE				14 258 520	
				119 486,44 €	

		Octobre 2024			
		Coût unitaire pour la Ville Xpf > Barge 40% (60% usagers) > Carburant et gaz 100% > Coordination 100%	Quantité Xpf	Total	Prévisions
Barges	Coordination par HP SERVICE - 206 700 F par barge > Pour chaque aller/retour de barge, une prestation de « coordination »/logistique est facturée (organisation entre fournisseurs et destinataires de marchandises)	206 700	25	5 167 500	5 barges (aller/retour) par semaine 100% du coût de la coordination
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires - TEORU (MKM)/ ROSALIE (SMGM)/ PIKININI (AMSUD) Coût moyen 850 000 F A/R	340 000	15	5 100 000	3 barges (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires - CHASSELOUP (SORECAL) Coût 950 000 F	380 000	5	1 900 000	1 barge (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour carburant et gaz	850 000	5	4 250 000	1 barge (aller/retour) carburant/semaine 100% du coût de la barge
Gaz	Supplément pour l'acheminement des bouteilles gaz par barge (immobilisation d'un camion de gaz et d'un équipage) - SOGADOC	175 395	5	876 975	1 aller/retour/semaine
Bennes à ordures	Acheminement de bennes OM par barges pour déchèterie La Coulée	105 735	5	528 675	1 aller/retour/semaine
Part Ville MONT-DORE				17 823 150	63 %
Part à la charge des usagers				10 500 000	37 %
coût total du service				28 323 150	
Les « coûts unitaires » sont les montants (ou partie de montants) de prestations facturées à la Ville. Ce « coût unitaire pour la Ville » varie en fonction des prestations (logistique, réalisation et renforcement de la rampe d'accès, acheminement pour le gaz) et du type de fret (carburants et gaz notamment)					
Part Ville MONT-DORE				17 823 150	
				149 358,05 €	

		Novembre 2024			
		Coût unitaire pour la Ville Xpf > Barge 40% (60% usagers) > Carburant et gaz 100% > Coordination 100%	Quantité	Total Xpf	Prévisions
Barges	Coordination par HP SERVICE - 206 700 F par barge > Pour chaque aller/retour de barge, une prestation de « coordination »/logistique est facturée (organisation entre fournisseurs et destinataires de marchandises)	206 700	20	4 134 000	5 barges (aller/retour) par semaine 100% du coût de la coordination
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires - TEORU (MKM)/ ROSALIE (SMGM)/ PIKININI (AMSUD) Coût moyen 850 000 F A/R	340 000	12	4 080 000	3 barges (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires - CHASSELOUP (SORECAL) Coût 950 000 F	380 000	4	1 520 000	1 barge (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour carburant et gaz	850 000	4	3 400 000	1 barge (aller/retour) carburant/semaine 100% du coût de la barge
Gaz	Supplément pour l'acheminement des bouteilles gaz par barge (immobilisation d'un camion de gaz et d'un équipage) - SOGADOC	175 395	4	701 580	1 aller/retour/semaine
Bennes à ordures	Acheminement de bennes OM par barges pour déchèterie La Coulée	105 735	4	422 940	1 aller/retour/semaine
Part Ville MONT-DORE				14 258 520	63 %
Part à la charge des usagers				8 400 000	37 %
coût total du service				22 658 520	
Les « coûts unitaires » sont les montants (ou partie de montants) de prestations facturées à la Ville. Ce « coût unitaire pour la Ville » varie en fonction des prestations (logistique, réalisation et renforcement de la rampe d'accès, acheminement pour le gaz) et du type de fret (carburants et gaz notamment)					
Part Ville MONT-DORE				14 258 520	
				119 486,44 €	

		Décembre 2024			
		Coût unitaire pour la Ville Xpfi > Barge 40% (60% usagers) > Carburant et gaz 100% > Coordination 100%	Quantité	Total Xpfi	Prévisions
Barges	Coordination par HP SERVICE - 206 700 F par barge > Pour chaque aller/retour de barge, une prestation de « coordination »/logistique est facturée (organisation entre fournisseurs et destinataires de marchandises)	206 700	20	4 134 000	5 barges (aller/retour) par semaine 100% du coût de la coordination
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires - TEORU (MKM)/ ROSALIE (SMGM)/ PIKININI (AMSUD) Coût moyen 850 000 F A/R	340 000	12	4 080 000	3 barges (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires - CHASSELOUP (SORECAL) Coût 950 000 F	380 000	4	1 520 000	1 barge (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour carburant et gaz	850 000	4	3 400 000	1 barge (aller/retour) carburant/semaine 100% du coût de la barge
Gaz	Supplément pour l'acheminement des bouteilles gaz par barge (immobilisation d'un camion de gaz et d'un équipage) - SOGADOC	175 395	4	701 580	1 aller/retour/semaine
Bennes à ordures	Acheminement de bennes OM par barges pour déchèterie La Coulée	105 735	4	422 940	1 aller/retour/semaine
Part Ville MONT-DORE				14 258 520	63 %
Part à la charge des usagers				8 400 000	37 %
coût total du service				22 658 520	
Les « coûts unitaires » sont les montants (ou partie de montants) de prestations facturées à la Ville. Ce « coût unitaire pour la Ville » varie en fonction des prestations (logistique, réalisation et renforcement de la rampe d'accès, acheminement pour le gaz) et du type de fret (carburants et gaz notamment)					
Part Ville MONT-DORE				14 258 520	
				119 486,44 €	

S'agissant du wharf du Vallon Dore, MM. AFCHAIN, CARTEGINI et OXFORD indiquent que :

- Il n'est pas dimensionné pour accueillir toutes les navettes, qu'elles soient provinciales ou privées, et les barges qui nécessitent des manœuvres complexes.
- Il est devenu un port de fret et de passagers avec tous les risques que cela comporte.
- Il y a un réel risque d'accident et la Ville réfléchit donc à mettre en place une capitainerie pour assurer la coordination et la sécurité des flux entre les navettes et les barges.
- Il est également envisagé de déplacer les navettes privées à la mise à l'eau du parc Leko avec un ponton flottant. Il n'est pour autant pas prévu qu'il dispose du même service que celui du wharf du Vallon Dore ou de la marina de Boulari (présence d'agents municipaux).
- Il est nécessaire de réglementer la circulation des navires dans la zone des 300 m en bordure de littoral.

Mme JULIÉ informe que la SODEMO demandera aux pilotes des navettes privées de payer 600 F CFP par toucher à la marina de Boulari et à Moselle.

Elle propose également que la salle omnisports de Boulari accueille les personnes qui n'ont pas pu prendre de navettes à Moselle, pour cause de mauvaise météo. En effet, les hôtels sont complets sur Nouméa et certains ont dû dormir dans leur voiture.

Pour répondre à l'interrogation de Mme JULIÉ sur l'aire de stationnement de l'école Les Dauphins, M. OXFORD indique que :

- La Ville a échangé récemment avec l'APE et la direction de l'école.
- Il est envisagé de prendre un arrêté pour réglementer l'aire de stationnement à destination du corps enseignant et des parents et de doubler cette réglementation par la pose d'une chaîne avec cadenas.
- Il y a énormément de pression sur cette zone, entre les écoliers, les parents, les usagers des navettes, les marchés et les évacuations sanitaires. Il est difficile de satisfaire tout le monde mais il faut à minima gérer les priorités.

En réponse à l'interrogation de Mme JULIÉ sur la verbalisation des automobilistes qui se garent sur les places de stationnement réservées au Vallon Dore, M. BONNARD indique que :

- Les amendes ont concerné les places de bus et les places pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- Les agents de la police municipale avaient d'abord fait de la pédagogie en prévenant les personnes.

Enfin, Mme RIVIERE fait part de son mécontentement. L'Etat est incapable de rétablir la sécurité sur la RP1 et ce n'est pas normal que la Ville soit obligée de s'occuper de tout ce que cela implique. Elle adresse ses remerciements au secrétaire général et à ses équipes.

- **Budget annexe eau :**

Aucune observation.

- **Budget annexe ordures ménagères :**

Aucune observation.

Les 6 projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Observations en cours de séance :

- **Décision modificative n°2 du budget principal :**

Pour répondre à l'intervention de Mme JULIÉ lors de la commission des finances, M. le Maire indique que la Ville ouvrira les portes de ses structures à chaque fois que les conditions météo seront difficiles et imprévisibles afin que les administrés n'ayant pas pu regagner leur domicile puissent passer la nuit à l'abri.

M. le Maire interroge M. CARTEGINI au sujet de la capitainerie prévue au Wharf du Vallon Dore.

M. CARTEGINI répond qu'en effet, depuis le début de la mise en œuvre du dispositif de navettes maritimes d'urgence et de barges, la Ville a sollicité la mise en service d'une capitainerie afin de réguler le trafic sur le plan d'eau mais également aux abords terrestres.

Un prestataire a d'ores et déjà adressé un devis à la province Sud.

La Ville a en effet sollicité la province Sud pour cette dépense puisque l'essentiel du trafic concerne les navettes de passagers. Aucune décision n'a été prise pour le moment. La Ville attend donc cette mise en service qui lui semble plus que nécessaire.

M. le Maire présente ses excuses auprès de la population du Mont-Dore Sud.

Il indique que le dispositif de navettes maritimes d'urgence rencontre encore un certain nombre de dysfonctionnements. En effet, beaucoup d'acteurs interviennent en même temps sur un espace qui n'est pas adapté au volume de trafic.

Il rappelle que les accidents, quels qu'ils soient, sont de la responsabilité du Maire du fait de son pouvoir de police. Il remercie les navettes privées pour l'aide apportée mais il est inquiet par rapport aux conditions de sécurité qui ne sont pas forcément respectées (des bateaux sans gilets de sauvetage notamment). Il ne faut pas s'étonner que les forces de l'ordre verbalisent certains. Il indique avoir demandé à la gendarmerie maritime une attention particulière.

Concernant le Wharf du Vallon Dore, un arrêté a été pris et du balisage a été mis en place pour l'aire de stationnement et le dépose minute des scolaires. Il ajoute qu'il y a également les marchés ambulants, les vendeurs à la sauvette et les forces de l'ordre.

Il a fallu également réorganiser le service des écoles. Les collégiens et lycéens sont maintenant prioritaires sur les navettes.

Il informe que la Ville met en œuvre une nouvelle aire de stationnement aux abords de la Mairie pour libérer les places de stationnement du marché municipal.

La Ville fait de son mieux pour trouver des solutions raisonnées avec des coûts raisonnables.

Il profite de cette occasion pour demander aux administrés du sud de la commune de continuer à avoir cette bienveillance malgré le contexte qui perdure depuis 4 mois.

Il remercie le personnel municipal avec qui il est particulièrement exigeant car une population de plusieurs milliers de personnes a besoin de retrouver une vie normale.

La parole est donnée à Mme JULIÉ qui rappelle que la priorité du groupe « Générations Mont-Dore » est de faire du « lobbying » pour libérer et sécuriser la route provinciale n°1. Elle ajoute avoir rencontré le Haut-Commissaire pour lui demander que les barges de fret soient prises en charge à 100% par l'Etat puisque celui-ci s'y était engagé. Elle souhaite que soit inscrit dans le budget de la Ville une prise en charge à 100% des barges puisqu'aujourd'hui le coût n'est pas soutenable pour les

Mondoriens du sud (particuliers ou professionnels). Beaucoup ont déjà perdu leurs emplois et elle a une pensée sincère pour tous ceux qui essaient de survivre face à cette situation.

M. le Maire répond que cette information n'a pas été confirmée par l'Etat. C'est la raison pour laquelle les services n'ont pas inscrit cette somme dans le budget. Il indique que les chambres consulaires sont intervenues pour ne pas faire supporter ce coût aux administrés. Il rappelle que si la Ville n'avait pas mis en place ce système de barges, il n'y aurait rien. Il remercie donc les élus pour avoir voté en décision modificative n°1 ce qui a permis de désenclaver le sud. Il rappelle que, la mise en place des barges est une compétence qui est dévolue au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. La recette sera donc inscrite dès lors que le Haut-Commissariat confirmera la prise en charge des barges à 100%.

M. CARTEGINI ajoute que dans les premières communications de l'Etat il a pu être compris une participation à 100%. Pour la Ville, il n'a jamais été question d'une prise en charge à 100%. Si cette participation se confirme, le budget sera effectivement adapté. Il ajoute qu'un arrêté de l'Etat est parvenu hier prenant en charge les 27 (premiers) M F CFP qui ont été financés par la Ville et qui couvrent la période de mai à fin août. La Ville est en attente des fonds. Cela met en évidence qu'il y a un décalage entre le moment où la Ville a financé ces barges et le moment où elle perçoit les fonds. Le fait est que si la Ville devait tout prendre en charge avec sa trésorerie, ce ne serait pas possible et elle serait très vite en cessation de paiement. C'est pour cette raison que la Ville a inscrit le montant de 107 M F CFP en fonctionnement car c'est ce qu'elle est en mesure de supporter avec sa trésorerie sur une période assez longue (fin d'année). Les sommes ne sont pas extraordinairement élevées mais la trésorerie de la Ville est très faible, comme toutes les autres collectivités de la Nouvelle-Calédonie. Pour être encore plus clair, si la Ville n'avait pas sa ligne de trésorerie qui est aujourd'hui mobilisée à hauteur de 600 M F CFP, qui a été portée par la BNC grâce à une négociation âpre et que la Ville a réussi à renouveler et à porter à hauteur de 800 M F CFP, elle ne serait pas en mesure de financer toutes ces dépenses obligatoires et la totalité des barges.

Mme JULIÉ souhaite connaître le niveau de trésorerie de la Ville.

M. CARTEGINI répond qu'il y a actuellement 360 M F CFP dans les caisses de la Ville mais que la ligne de trésorerie a été tirée à hauteur de 600 M F CFP, ce qui équivaut à un solde théorique de -240 M F CFP. La Ville vit avec un crédit revolving car les centimes additionnels (440 millions) sur la patente n'ont pas été versés par la Nouvelle-Calédonie. La Ville attend également 220 millions de centimes additionnels sur le foncier. Ce sont des sommes qui ne sont pas versées car la Nouvelle-Calédonie n'a pas la trésorerie. Cette insuffisance de trésorerie est financée par la ligne de trésorerie de la Ville. Les démarches auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sont en cours pour signaler qu'il est absolument indispensable pour la Ville de percevoir ces fonds. Il est à noter que le FIP est passé de 130 M F CFP à 50 M F CFP par mois. Pour rappel, le FIP est tributaire de l'actualité, sur la perception effective des recettes, donc la Ville peut s'attendre à ce que ce soient des fonds qui soient totalement perdus. Néanmoins, dans son plan de trésorerie qu'elle avait élaboré en début d'année ce sont des fonds qui manquent. Sans sa ligne de trésorerie, la Ville ne pourrait rien payer y compris ses dépenses obligatoires. Heureusement, elle a encore un peu de marge de manœuvre et l'Etat versera la DGF en une seule fois à toutes les communes pour leur permettre de traverser cette étape difficile.

Cette situation est extrêmement difficile et les communes de l'agglomération interviendront auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour qu'il ouvre des discussions avec l'Etat afin de réclamer des fonds, des aides etc.

Mme JULIÉ indique que selon les prévisionnels de financement des barges des mois de septembre à décembre, la moyenne, en prenant compte de la participation des Mondoriens, s'élève à peu près à 107 M F CFP (somme réclamée au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, responsable en matière de fret). Or, la Ville indique qu'il s'agit uniquement de sa part. Elle souhaite avoir des explications sur le sujet.

M. CARTEGINI indique que ces 107 M F CFP couvre uniquement la part que finance la Ville.

La parole est donnée à M. BOEWA-MI qui explique que dans les tableaux utilisés par les services de la Ville pour la préparation budgétaire, il y a un prévisionnel effectué de septembre à décembre ainsi que la part que finance habituellement la Ville (60% du coût de la barge). L'Etat a indiqué à la Ville qu'il prenait en charge 100% des dépenses prises en charge par la collectivité, ces 60% représentent bien 107 M F CFP. Néanmoins, ce sont des prévisions budgétaires donc elles ne sont pas forcément aussi précises que ce que la Ville pourra éventuellement avancer sur les mois à venir. Elle essaye d'avoir une enveloppe globale qui permet de couvrir toutes les dépenses qui pourraient arriver par la suite. La préparation budgétaire autorise la collectivité à faire des dépenses, si celle-ci réalise moins, les recettes appelées seront moindres. Pour pouvoir appeler une recette, il faut qu'il y ait une force probante. Pour cela, il faut que la Ville avance les dépenses. C'est ce travail qui est effectué avec les opérations pour compte de tiers. C'est ce montant qui fera foi et qui permettra à la collectivité d'appeler les recettes. Il ajoute que dans les premières prévisions que les services de la Ville ont effectué au moment de la préparation de cette décision modificative, le montant de 107 M F CFP permettait de couvrir les dépenses jusqu'en fin d'année.

M. le Maire indique qu'une note sera rédigée en ce sens.

M. SAO souhaite que soit ajouté dans la note le taux d'exécution du budget de la Ville (l'estimation et le taux réel d'exécution) afin de déterminer les économies ou les recettes qui seraient à la disposition de la Ville.

➤ Eléments de réponse de l'administration :

➤ 1. La gestion des barges :

Dans le cadre de la préparation de la Décision Modificative n°2, il avait été envisagé que l'État remplace le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, compétent en matière de fret, en prenant en charge la totalité des dépenses engagées par les collectivités locales pour la gestion des barges et des navettes. La commune assumait alors un peu plus de 60 % du coût réel des rotations de barges, le reste étant à la charge des utilisateurs.

Entre mai et août, la commune avait avancé un montant de 27 MF pour assurer la continuité de ce service. De septembre à décembre, en prévision d'un potentiel développement du service, le coût prévu s'élevait à 20 MF par mois, soit un total de 80 MF pour cette période. Sur l'ensemble de la période de mai à décembre, le montant total des dépenses estimé atteignait donc 107 MF.

Pour assurer la continuité de ce service de transport, la commune a inscrit des crédits en dépenses de fonctionnement ainsi que la participation de l'État en recettes de fonctionnement.

A ce jour, les recettes proviennent bien de l'État, et la commune justifie les dépenses engagées par l'envoi d'un état de mandatement certifié par la trésorerie de la province Sud.

En attendant la position de la Nouvelle-Calédonie sur la prise en charge de ces coûts, il sera nécessaire de reclasser les dépenses engagées en les imputant sur des comptes d'opérations pour compte de tiers (section d'investissement). Les avances de la commune renforceront ainsi la crédibilité des titres de recette qui seront émis à l'encontre de la Nouvelle-Calédonie. Enfin, une fois les fonds récupérés auprès de la Nouvelle-Calédonie, la commune pourra rembourser l'État.

➤ 2. Le taux de réalisation du budget :

Le taux de réalisation du budget alloué à la gestion des barges dépendra du traitement réservé au blocage de la route de Saint-Louis. Si l'ouverture de la route provinciale devient possible avant la fin de l'année, la consommation des crédits alloués sera alors réduite.

En données consolidées, les budgets ont été réduits à leur strict minimum, ce qui devrait entraîner, dans le meilleur des cas, des taux de réalisation équivalents aux exercices précédents en dépenses et en recettes. En 2023 les taux de réalisation consolidés étaient les suivants :

- Recettes de fonctionnement : 98%
- Dépenses de fonctionnement : 88%
- Recettes d'investissement : 56% hors reports et 76% avec reports
- Dépenses d'investissement : 72% hors reports et 90% avec reports

Toutefois, la non-perception de certaines recettes, notamment les centimes additionnels relatifs à la patente et au foncier, pour un montant de 651 MF, sont à envisager. Dans ce cas, le taux de réalisation des recettes de fonctionnement du budget principal serait inférieur à 80 %. Le solde de trésorerie qui en résulterait contraindrait alors la commune à restreindre davantage ses dépenses.

M. CARTEGINI répond qu'en prenant compte de la décision modificative n°1 et n°2 et de la diminution du FIP, le budget a été ramené à son niveau normal, le taux d'exécution est proche de 90 ou 100%. Il n'y a plus de marge de manœuvre, y compris sur l'investissement.

Mme JULIÉ souhaite saluer toutes les personnes qui s'occupent du marché du Vallon Dore. Elle demande s'il est possible de mettre en place une nocturne par semaine pour permettre aux Mondoriens de maintenir leurs emplois et d'avoir un revenu.

Au sujet du Marché de Boulari, elle demande s'il n'y pas une inégalité puisque les marchands du Sud ne payent pas leurs emplacements contrairement à ceux du Nord. Elle indique que pour redynamiser le marché de Boulari, il faudrait instaurer la gratuité jusqu'à la fin de l'année. Cela permettrait également d'éviter les vendeurs à la « sauvette ».

M. le Maire répond que la Ville a déjà travaillé sur la diminution de divers tarifs. Il prend l'exemple de l'Espace de Travail Partagé qui est mis à disposition à des tarifs très attractifs voire quasi gratuits. La Ville ne fait pas payer les emplacements au Vallon Dore puisque ce marché n'est pas complètement organisé et n'a pas les mêmes conditions d'accueil que le marché de Boulari qui bénéficie d'un endroit couvert, avec des aires de stationnement aménagées, des toilettes etc. Il n'est pas favorable à la gratuité car la Ville a malheureusement besoin de quelques recettes. Néanmoins, il est favorable aux nocturnes au marché du Vallon Dore et il a été demandé aux marchands de faire des propositions à la Ville. Il ajoute que les marchands du Sud ont demandé que cet espace de vente perdure, même quand la situation se sera arrangée. Il est favorable à cette demande car cela permettrait de relancer l'activité économique et aidera les Mondoriens du Sud qui sont heureux de ces points de regroupement. Il tient à saluer également l'association Citoyens Mondoriens qui organise des vides greniers et marchés dans les parcs de la Ville. Il indique d'ailleurs que la Ville ne fait pas payer la mise à disposition des parcs à l'association mais que ceux-ci font payer les administrés. Il faut donc faire attention à ne pas être dans l'illégalité.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	28	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Décision modificative n°2 du budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	-

Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	28	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Décision modificative n°2 du budget annexe ordures ménagères :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	28	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- APCP de la décision modificative n°2 du budget principal :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	28	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- APCP de la décision modificative n°2 du budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	28	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- APCP de la décision modificative n°2 du budget annexe ordures ménagères :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	28	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Habilitation du Maire à signer le(s) marché(s) et avenant(s) éventuel(s) relatif(s) à la fourniture de carburant de la flotte de véhicules de la Ville du Mont-Dore :

La note explicative de synthèse n°32/24 du 06 septembre 2024 indiquait que :

« Finalité et enjeux »

La flotte automobile de la Ville du Mont-Dore est constituée d'une centaine de véhicules et engins. La consommation annuelle en carburant est de l'ordre de 80.000 litres de gasoil et de 20.000 litres d'essence.

L'approvisionnement en carburant pour les besoins du parc automobile de la Ville s'opère sous la forme de deux marchés publics de fourniture, l'un « en vrac » à la direction des services techniques et de proximité (DSTP), et l'autre « par carte » directement en station-service.

Ces marchés arrivant à terme en février 2025, il est nécessaire de relancer une procédure d'appels d'offres en vue de la passation d'un nouveau marché d'approvisionnement.

Description des prestations

Il est envisagé de maintenir une structuration de marché de fournitures en deux lots, pouvant faire l'objet de marchés distincts :

- Lot n°1 : Fourniture et livraison de carburant « en vrac »,
- Lot n°2 : Fourniture de carburant « par carte » en station, avec services annexes et retour d'informations sur la consommation mensuelle par type de carburant.

Ce marché prévoira l'intégration d'un process dit de « reporting » ou de « monitoring » des consommations mensuelles par véhicule et par type de carburant, afin d'en contrôler les dépenses et d'apporter des alternatives en vue de réduire la consommation.

Estimation financière et durée du marché

Le marché est évalué à un coût annuel de 16.000.000 F CFP et passé pour une durée totale de quatre (4) ans.

Calendrier prévisionnel physique

Le lancement de l'appel d'offres est prévu pour la fin du mois de septembre 2024, en vue d'un démarrage de la prestation au mois de mars 2025.

Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les marchés, et avenant(s) éventuel(s) avec les entreprises qui seront proposées par la commission d'appel d'offres ainsi que tous actes et conventions s'y rapportant.

Observations de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 28 août 2024 :

Pour répondre à l'interrogation de M. AFCHAIN, M. CASTEX indique que l'ancien marché était d'une durée de 3 ans.

M. GOYON fait remarquer qu'il s'agit d'une démarche pratique et d'optimisation des coûts avec le travail de reporting pour contrôler les dépenses et apporter des alternatives. Il remercie les services de la Ville pour cela.

M. LEVANQUÉ ajoute qu'il s'agit d'un suivi régulier avec un accompagnement pédagogique des utilisateurs de véhicules (VL et PL) et une sensibilisation aux bons usages pour une maîtrise de la consommation de carburant. La direction des services techniques et de proximité et notamment le service environnement a, depuis 2 ans, mis en œuvre une démarche d'auto partage via une

application entre tous les utilisateurs de la Ville qui permet de réserver un véhicule (électrique ou non) avec une mise à disposition des clés à un standard. Cela permet aux usagers d'être davantage sensibilisés aux économies générales faites sur l'utilisation des véhicules et sur la consommation de carburant.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Observations en cours de séance :

M. SAO souhaite savoir qui est le prestataire actuel.

M. OXFORD répond qu'il s'agit de la Mobil.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	28	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de l'enseignement et de la prévention, pour l'exercice 2024 :

La note explicative de synthèse n°33/24 du 06 septembre 2024 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion s'est réunie le 27 août 2024 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis favorable de la commission à l'unanimité** des membres présents :

- **LA CROIX ROUGE FRANCAISE** demandait une subvention de 600 000 FCFP pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de personnes en situation d'illettrisme. Le montant accordé est de **450 000 F CFP**.

Mme FERRALI indique avoir rencontré le directeur de la Croix Rouge à ce sujet. L'idée est de passer une convention avec la Croix Rouge pour formaliser les actions contre l'illettrisme.

Une bénévole de la Croix Rouge sera mise à disposition pour former les employés de mairie dans le repérage des personnes en situation d'illettrisme, le but étant de proposer ce qui se faisait auparavant comme les « ateliers ELAN » et de redonner les bases d'écriture et de lectures aux personnes souffrant d'illettrisme. Cette subvention permettrait de pérenniser l'action pour les années à venir.

- **DIRECTION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (DDEC)** demandait une subvention de 12 008 691 F CFP correspondant au 2^{ème} versement de l'année. Le montant accordé est de **12 008 691 F CFP**.

Pour répondre à l'interrogation de M. GOYON, Mme BOLO indique ne pas avoir d'information sur la participation financière des autres institutions. »

Observations en cours de séance :

M. le Maire indique qu'une fête des associations sera organisée en octobre. La fête du Ukulélé pourra y être ajoutée.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	28	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine des sports, pour l'exercice 2024 :

La note explicative de synthèse n°34/24 du 06 septembre 2024 indiquait que :

« Depuis le dernier Conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée des sports, s'est réunie le mardi 27 août 2024 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

Suite à la décision modificative n°1 votée au conseil municipal du 08 août dernier, M. LOYAT explique que la Ville a dû revoir les montants des subventions votées au conseil municipal du 02 mai dernier. Les plafonds ont donc été réduits et les critères ont été simplifiés (par points et par tranche). L'ensemble des critères donnent une note maximale de 100 points.

M. PAAGALUA ajoute que les associations ont été averties de la baisse des subventions.

Réexamen des subventions votées au CM du 02 mai 2024 au vu des modifications apportées par la décision modificative n°1.

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis favorable de la commission, à l'unanimité** des membres présents :

- **VELOCE CLUB CALEDONIEN** demandait une subvention de 350 000 F CFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
- **MONT-DORE SHELL VA'A** demandait une subvention de 200 000 F CFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
- **ARCHERIE CLUB DU MONT-DORE** demandait une subvention de 270 000 F CFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
- **ASSOCIATION ACROYOGA NC** demandait une subvention de 100 000 F CFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **INSTITUT D'HALTEROPHILIE DU MONT-DORE** demandait une subvention de 300 000 F CFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.

- **UNION DES TRAILERS DE NOUVELLE-CALEDONIE** demandait une subvention de 300 000 F CFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **AS TRI DU MONT-DORE** demandait une subvention de 200 000 F CFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **ASSOCIATION NEW GENERATION ARMWRESTLING** demandait une subvention de 100 000 F CFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **MONT-DORE BASKET CLUB** demandait une subvention de 600 000 F CFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
- **RUGBY CLUB DU MONT-DORE** demandait une subvention de 320 000 F CFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
- **SAKURA DOJO** demandait une subvention de 150 000 F CFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **MONT-DORE GYM** demandait une subvention de 500 000 F CFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
Pour répondre à l'interrogation de M. N'GUELA, M. LOYAT indique que l'association a été l'une des premières à reprendre ses entraînements. Il ajoute qu'elle dispense également des cours le samedi matin dans la partie sud de la commune.

Examen des nouvelles demandes de subventions

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis favorable de la commission, à l'unanimité** des membres présents :

- **CLUB TENNIS DE TABLE** demandait une subvention de 500 000 FCFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **MONT-DORE TRAIL** demandait une subvention de 50 000 FCFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **CLUB CANIN** demandait une subvention de 200 000 FCFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **ASSOCIATION SPORTIVE DU MONT-DORE** demandait une subvention de 2 400 000 FCFP. Le montant accordé est de **200 000 F CFP**.
- **JUDO CLUB** demandait une subvention de 200 000 FCFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
M. PAAGALUA indique que 3 jeunes licenciés ont quitté la Nouvelle-Calédonie pour intégrer le pôle espoir de Marseille.
- **TROPICAL SHREDDER** demandait une subvention de 200 000 FCFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
M. LOYAT indique qu'il s'agit de l'association « Roller Skate Mont-Dore » qui a préféré changer de nom car elle ne pratique plus le roller.
- **ATHLETIC CLUB ESPOIR BOULARI** demandait une subvention de 220 000 FCFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
Pour répondre à l'interrogation de M. N'GUELA, M. LOYAT indique que plusieurs de leurs adhérents ont été champions de France de lancer, raison pour laquelle la Ville propose de lui verser 100 000 F CFP malgré le peu de licenciés (27).

- **KAVI MAGA CLUB** demandait une subvention de 120 000 FCFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
Pour répondre à l'interrogation de M. N'GUELA, M. LOYAT indique que le montant proposé est notamment lié au montant de la cotisation et aux participations aux évènements. Cette association est domiciliée en bas du col de Plum et ils ont été vandalisés (dégradations, vols et incendie) lors des émeutes. Ils n'ont encore repris leur activité.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Réexamen des subventions votées au CM du 02 mai 2024 au vu des modifications apportées par la décision modificative n°1.

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis favorable de la commission, à l'unanimité** des membres présents :

- **ASSOCIATION ACROYOGA NC** demandait une subvention de 400 000 F CFP pour organiser des formations avec un professeur international. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **INSTITUT D'HALTEROPHILIE DU MONT-DORE** demandait une subvention de 110 000 F CFP pour un événement promotionnel de la discipline. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **MONT-DORE BASKET CLUB** demandait une subvention de 800 000 F CFP pour le déplacement des jeunes U9 à U15 en province nord. Le montant accordé est de **150 000 F CFP**.
- **ASSOCIATION NEW GENERATION ARMWRESTLING** demandait une subvention de 400 000 F CFP pour la participation de l'association au championnat de Tahiti. Le montant accordé est de **70 000 F CFP**.
- **MONT-DORE GYM** demandait une subvention de 80 000 F CFP pour l'organisation d'une compétition. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **MONT-DORE SHELL VA'A** demandait une subvention de 300 000 F CFP pour participer aux championnats du monde de vitesse à Hawaï. Le montant accordé est de **20 000 F CFP**.

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis défavorable de la commission, à l'unanimité** des membres présents :

- **UNION DES TRAILERS DE NOUVELLE-CALEDONIE** demandait une subvention de 400 000 F CFP pour l'organisation du Festival de Trail de Nouvelle-Calédonie les 18 et 19 mai 2024.
L'évènement n'a pas eu lieu.
- **COMITE REGIONAL DE CYCLISME EN NC** demandait une subvention de 50 000 F CFP pour la mise en place d'un programme d'entraînement et de compétitions internationales.
- **INSTITUT D'HALTEROPHILIE DU MONT-DORE** demandait une subvention de 300 000 F CFP pour un déplacement sportif aux championnats de France d'Haltérophilie Juniors et Séniors 2024.
- **RUGBY CLUB DU MONT-DORE** demandait une subvention de 480 000 F CFP pour divers déplacements : La Foa (juillet et août) et Koné.
- **CLUB ATHLETIQUE JULES GARNIER** demandait de 100 000 F CFP pour participer aux championnats Oceania d'athlétisme en juin 2024.

Examen des nouvelles demandes de subventions

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis favorable de la commission, à l'unanimité** des membres présents :

- **ATHLETIC CLUB ESPOIR DE BOULARI** demandait une subvention de 100 000 FCFP pour 2 déplacements, Océania à Fidji pour la période du 04 au 10 juin 2024 et Championnats de France à Albi pour la période du 13 au 24 juillet 2024. Le montant accordé est de **20 000 F CFP**.
- **JUDO CLUB MONT-DORE** demandait une subvention de 500 000 FCFP pour le Championnat de France cadet. Le montant accordé est de **20 000 F CFP**.
- **JUDO CLUB MONT-DORE** demandait une subvention de 500 000 FCFP pour participer à la Coupe de France minime. Le montant accordé est de **40 000 F CFP**.
- **VELOCE CLUB CALEDONIEN** demandait une subvention de 60 000 FCFP pour un déplacement à une compétition à Koumac. Le montant accordé est de **60 000 F CFP**.

Il convient de préciser que demande de subvention exceptionnelle du Club Hippique La Cravache est déposée sur table.

- **CLUB HIPPIQUE LA CRAVACHE** a besoin d'une subvention de 1 000 000 FCFP pour l'approvisionnement en nourriture des chevaux. Le montant accordé est de **1 000 000 F CFP**. La subvention peut être apportée en nature.

M. CARTEGINI explique que l'association « La Cravache » est dans une situation critique. En effet, elle n'a plus les moyens de s'approvisionner en grain et en foin et il y a 17 chevaux et poneys sur place. L'association travaille avec une bénévole, une palefrenière et une directrice technique dont le contrat arrive à échéance dans quelques jours. L'objectif est ne pas mettre la vie des animaux en péril avant qu'une solution soit trouvée.

La Ville a, pour l'instant, quelques pistes de solutions mais dans l'immédiat, il conviendrait de prendre en charge l'approvisionnement en nourriture des animaux.

L'association a envoyé à la Ville ses premières factures d'un montant de 435 000 FCFP ce qui équivalait à 3 semaines de nourritures.

L'exécutif propose de verser une subvention de 1 000 000 FCFP pour permettre d'assurer 2 mois de nourritures (par barge en provenance de Bourail et de Nouméa), le temps que des solutions soient apportées.

Les membres de l'ancien bureau seront convoqués par courrier pour les stimuler afin qu'ils reprennent leurs fonctions. L'association a fait des demandes de soutien à la Ville et ça fait plus d'un an et demi que la Ville est en discussion avec l'association. Plusieurs solutions avaient été proposées pour les sortir de cette situation mais le changement de bureau et le manque de suivi n'ont pas aidé.

Pour répondre aux interrogations de MM. PAAGALUA et N'GUELA, M. CARTEGINI indique que :

- *La Ville envisage de se substituer à l'association pour prendre le relai à la fin du contrat de la directrice technique, tout en essayant de maintenir l'équipe en place et de redynamiser l'association. Il rappelle que l'association se trouve sur un terrain communal, avec des équipements qui ont quasiment tous été réalisés par la Ville.*
- *La province Sud a été sollicitée pour une aide financière mais il faut d'abord définir le rôle de chacun.*
- *L'association a ouvert une cagnotte en ligne, en attendant.*

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis défavorable de la commission, à l'unanimité** des membres présents :

- **CLUB TENNIS DE TABLE MONT-DORE** demandait 2 subventions : 350 000 FCFP pour un déplacement sportif aux Championnats internationaux en Nouvelle-Zélande du 04 au 14

octobre, 300 000 FCFP pour l'organisation de 3 manifestations compétitives inscrites au calendrier de ligue.

- **CTOS** demandait une subvention de 100 000 FCFP pour la 4^{ème} édition du programme « Les ailes du sport » qui aura lieu en septembre.
*Pour répondre à l'interrogation de M. N'GUELA, M. LOYAT indique que le projet « Les ailes du sport » est une formation de bénévoles dans les associations.
M. N'GUELA indique que c'est déjà le rôle du CTOS de façon générale. De plus l'association bénéficie de subventions provinciales et gouvernementales.*
- **JUDO CLUB MONT-DORE** demandait une subvention de 300 000 FCFP pour participer à un tournoi international à Auckland. »

Observations en cours de séance :

M. le Maire indique être outré par la situation des chevaux qui sont à La Cravache. La Ville travaillant énormément sur la cause animale, il est hors de question d'avoir des animaux laissés à l'abandon. C'est pour cette raison que la Ville se substitue à l'association. Les deux chevaux de la police municipale qui étaient entretenus et pour lesquels la Ville avait construit des box ont été déplacés par barge dans un centre équestre pour qu'ils reprennent des forces. La Ville fera intervenir un vétérinaire pour constater l'état des animaux. S'il n'y a pas eu les soins nécessaires, la Ville ne s'interdira pas de porter plainte contre l'association.

Il convient de préciser que Mme Elizabeth RIVIERE s'est retirée de la séance et n'a pas pris part au vote car elle a un lien de parenté avec un membre du bureau de l'Institut d'Haltérophilie du Mont-Dore.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	27	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de la sécurité, pour l'exercice 2024 :

La note explicative de synthèse n°35/24 du 06 septembre 2024 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale, s'est réunie le 28 août 2024 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis favorable de la commission à l'unanimité** des membres présents :

- **L'Amicale des Combattants du Mont-Dore (ACMD)** demandait une subvention de 300 000 F CFP. Le montant accordé est de **250 000 F CFP**.

- **L'Association Conseil et Accès au Droit de Nouvelle-Calédonie (ACAD NC)** demandait une subvention de 100 000 F CFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **L'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mont-Dore (ASPMD)** demandait une subvention de 250 000 F CFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
- **L'Association pour l'Accès au Droit et l'Aide aux victimes (ADAVI)** demandait une subvention de 3 600 000 F CFP. Le montant accordé est de **3 000 000 F CFP**.
- **L'Association Citoyen Mondorien** demandait une subvention de 200 000 F CFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
- **La Société Protectrice des Animaux de Nouvelle-Calédonie (SPANC)** demandait une subvention de 350 000 F CFP. Le montant accordé est de **240 000 F CFP**.
Mme FERRALI explique que la SPANC n'a plus autant de bénévoles qu'auparavant. L'association a donc des frais de secrétariat liés à l'opération de stérilisation, de vaccins, de cachets pour les puces et tiques etc.

L'association ci-dessous a obtenu un **avis défavorable de la commission à l'unanimité** des membres présents :

- **L'Association des Marins et Marins Anciens Combattants de Nouvelle-Calédonie (AMMAC NC)** demandait une subvention de 50 000 F CFP.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Les associations ci-dessous ont obtenu un **avis favorable de la commission à l'unanimité** des membres présents :

- **L'Amicale des Combattants du Mont-Dore (ACMD)** demandait une subvention de 80 000 F CFP pour un déplacement en Nouvelle-Zélande afin de commémorer l'ANZAC DAY. Le montant accordé est de **80 000 F CFP**.
- **La Société Protectrice des Animaux de Nouvelle-Calédonie (SPANC)** demandait une subvention de 580 000 F CFP pour la campagne de stérilisation. Le montant accordé à l'unanimité des membres présents est de **500 000 F CFP**, comme le prévoit la convention.
M. BERTHELOT salue la continuité de l'objectif pédagogique portée par l'adjointe en charge de la cause animale. Avec la situation actuelle, de nombreux animaux ont été abandonnés et des propriétaires n'ont plus la capacité de nourrir leurs animaux. De plus en plus d'animaux se retrouveront sur la voie publique avec toutes les conséquences que cela va engendrer (morsures, attaques, accident de circulation). La Ville ne peut pas être indifférente à cette situation. Elle n'a peut-être pas les outils pour maîtriser de façon convenable cette situation mais elle doit maintenir ses actions telle que la stérilisation pour limiter au mieux les dégâts. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	28	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.


M. le Maire rappelle que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 07 novembre 2024. Il adresse également ses sincères remerciements à M. CARTEGINI qui quitte les effectifs de la Ville du Mont-Dore le 08 octobre prochain, après 7 années de service comme Directeur des Finances et de l'Informatique puis Secrétaire Général Adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 11h30.

Le secrétaire de séance,


Elizabeth RIVIERE

Le Maire


Eddie LECOUREUX



NOV. 2024

Le présent procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal en date du

Il est publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 07 NOV 2024